La lettre d'information de l'EDEN

> événement

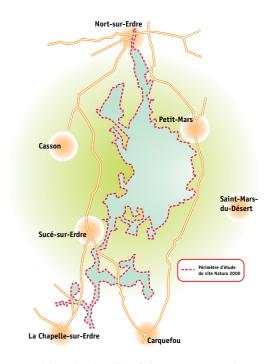
Gestion et protection « Un site naturellement complexe »

« n joyau dans son écrin! » C'est ainsi qu'Éric Binet, Directeur de la DIREN (Direction régionale de l'environnement) des Pays de la Loire décrit la vallée « protégée » de l'Erdre.

Depuis 1998, un ensemble de 1 260 hectares répartis sur les communes de Nantes, Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre est reconnu site classé. Cette mesure nationale de protection des sites naturels de grande qualité a pour effet de soumettre à autorisation ministérielle ou préfectorale tous les travaux susceptibles de détruire ou modifier l'état ou l'aspect des lieux. « Et tout autour de ce joyau : l'écrin. Il s'agit des sites inscrits, soit la première étape vers le classement. Depuis 1971, ces sites sont soumis au seul avis de l'Architecte des Bâtiments de France », résume Éric Binet.

Aujourd'hui, un nouvel horizon s'ouvre pour la vallée de l'Erdre : celui de Natura 2000. Un document d'objectifs est en cours de réalisation, sous l'égide de l'EDEN, afin d'intégrer environ 2 900 hectares de la vallée au sein du futur réseau européen de sites abritant des habitats naturels et des espèces végétales et animales représentatifs du patrimoine naturel européen, et devenus rares ou menacés. « Nous attendons beaucoup de ce projet de site d'intérêt communautaire. Un excellent outil de gestion équilibrée du patrimoine naturel et des activités humaines dépend en effet de l'obtention du label Natura 2000 ».

Cette reconnaissance européenne n'est cependant pas une fin en soi. « Proximité de l'agglomération, disparité des niveaux de gestion... La vallée de l'Erdre est un site naturellement complexe qu'on ne peut appréhender en une seule procédure. Ainsi, pour mieux gérer la fréquentation du site, une labellisation Grand Site National est par exemple toujours possible, à condition qu'un organisme s'engage à porter et faire vivre le projet. L'environnement est toujours affaire d'intelligence et de volonté! »



Proposition de Site d'Intérêt Communautaire



Périmètre du site de la vallée de l'Erdre

> environnement

Le réseau vert de l'Europe

L'objectif de **Natura 2000** est ambitieux : créer un réseau européen d'espaces abritant des habitats naturels ainsi que des espèces végétales ou animales qui sont devenus rares ou qui sont



Drosera rotundifolia

menacés. Ce réseau sera ainsi constitué des **Zones** de **Protection Spéciale**, désignées au titre de la directive Oiseaux, et des **Zones Spéciales de Conservation** qui seront désignées pour les sites relevant de la directive Habitats.

Pour mener à bien ce projet, l'Union Européenne a demandé à chaque État membre de désigner les sites susceptibles d'être inscrits au futur réseau Natura 2000, à partir de données scientifiques disponibles. En désignant un site, l'État s'engage ainsi vis-à-vis de l'Europe à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces repérés à l'intérieur du périmètre, et reste le seul garant des modes de mise en œuvre pour atteindre cet objectif.

En France, l'État a privilégié la démarche contractuelle avec les acteurs locaux. C'est donc en concertation et sur le terrain que doivent être établis, d'ici fin 2004, les plans de gestion des sites, appelés **documents d'objectifs**. Une fois ceux-ci réalisés, la France pourra alors désigner les sites retenus pour figurer au réseau Natura 2000.

L'État et l'Union Européenne se sont engagés à mettre en œuvre des financements spécifiques pour accompagner la réalisation des actions prévues dans les documents d'objectifs des sites bénéficiant du label Natura 2000.



Photo And

Marais de l'Erdre : Natura 2000

En Pays de la Loire, 32 espaces naturels sont retenus pour entrer dans le futur cercle européen des sites Natura 2000, dont les Marais de Goulaine aujourd'hui reconnus site pilote régional. Les Marais de l'Erdre font également partie des « postulants »... Avec l'EDEN pour tracer la voie sur le terrain.

e site des marais de l'Erdre a été proposé comme site d'intérêt communautaire, pour pouvoir intégrer le futur réseau européen Natura 2000. Dès juin 1996, un comité de pilotage a donc été mis en place pour élaborer un document d'objectifs afin de créer une Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive européenne Habitats.

Si la consultation des différents acteurs locaux concernés a été engagée dans la foulée, le projet a malheureusement pris deux ans de retard vis-à-vis du délai contractuel en raison de nombreuses difficultés pour obtenir un consensus sur le périmètre. En 2000, l'EDEN, « maître d'œuvre » du programme, a repris les choses en main, relançant pleinement le processus.

Compléments et concertation

Pour l'EDEN, l'enjeu est désormais de mettre en place un Plan de gestion des Marais de l'Erdre. Le défi à relever est celui d'une gestion équilibrée entre un milieu naturel –riche mais fragile-, et les activités humaines, notamment socio-économiques. Pour rappel, le périmètre d'étude porte sur 2 900 hectares, réunissant 7 communes : Nort-sur-Erdre, Casson, Sucé-sur-Erdre, La Chapelle-sur-Erdre, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert, Carquefou.

Dans la continuité du projet initial, deux nouveaux axes de travail ont ainsi été retenus : l'apport de compléments au document d'objectifs provisoire (cartographie des habitats, analyse des activités humaines et de leur lien avec les ressources et les milieux naturels), et la relance de la concertation avec tous les acteurs locaux afin d'adopter le document d'objectifs définitif.



) à l'horizon



Clarté et transparence

Pour faciliter cette concertation, le comité de pilotage, l'instance décisionnelle du projet, s'est entouré de différents groupes de travail.

Concrètement, des groupes thématiques réunis en premier, proposent des stratégies techniques pour chaque enjeu abordé, qui sont ensuite étudiées par des groupes géographiques. Autrement dit, ces groupes doivent ensemble élaborer et valider techniquement et scientifiquement les propositions qui seront finalement soumises au comité de pilotage.

Cette nouvelle démarche de concertation, menée par l'EDEN en lien avec les représentants de l'État, repose donc sur des principes de rigueur, de clarté et de transparence. Chaque étape sera ainsi présentée aux acteurs locaux, et les discussions porteront sur des thèmes ou lieux désignés, avec un objectif de sauvegarde précis. Le comité de pilotage espère ainsi approuver le document d'objectifs courant 2001.



environnement

Les groupes de travail

Quatre groupes de travail thématiques ont été créés par l'EDEN dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs du site des Marais de l'Erdre. Chacun d'entre eux est composé de membres du collège des Élus, de membres du collège des représentants de l'État, et de membres du collège des usagers. Ils sont présidés par des élus de l'EDEN.

- Activités industrielles et ressources naturelles Président : Roger Lecomte, maire de Saint-Mars-du-Désert. Conciliation des besoins des activités industrielles présentes actuellement et des contraintes de protection de la ressource exploitée, en particulier pour l'extraction de la tourbe, et perspectives de développement des activités industrielles (actuelles et envisagées).
- Activités de pêche/chasse et milieu naturel Président : François André, adjoint au maire de Nort-sur-Erdre. Gestion et évolution des activités de pêche et de chasse (professionnelle et de loisirs) en équilibre avec le milieu naturel et la protection des espèces (exploitées ou non).



- Agriculture et environnement Président :
 Jean-Claude Demaure, adjoint au maire
 de Nantes. Adaptation des activités
 agricoles pour assurer la conservation et la
 gestion des zones humides, présentant un
 intérêt patrimonial.
- Activités touristiques/de loisirs et patrimoine (naturel et historique) – Président : Robert Feildel, conseiller municipal de Sucé-sur-Erdre. Développement mesuré des activités touristiques et de loisirs, plus ou moins liées à l'eau et aux milieux aquatiques.

Les résultats des travaux de ces groupes thématiques sont ensuite discutés sur chaque zone de marais, en groupe de travail géographique : groupe « Marais de Mazerolles », présidé par Roger Lecomte ; groupe « Autres zones humides », présidé par Jean-Claude Demaure.

Pêche professionnelle Trois hommes et une rivière

Ils sont trois pêcheurs à vivre de l'Erdre. Trois hommes à avoir fait de leur passion un métier. Trois professionnels à gérer au quotidien les ressources naturelles de la rivière. Trois connaisseurs à alimenter tous les jours les bonnes tables du coin en sandres, brochets ou anguilles.



et au milieu coule une rivière. Tous les trois sont pêcheurs professionnels sur l'Erdre, encore appelés pêcheurs fluviaux ou pêcheurs continentaux. « J'ai toujours aimé l'eau douce, la nature, la pêche...» Tous les trois tiennent également le même discours : le métier est une histoire de passion, à laquelle s'ajoute l'envie de vivre différemment et pleinement. Sans oublier la volonté!

Ainsi, pour Guy Bourlès, 47 ans, il a d'abord fallu commencer, il y a 15 ans, par trouver un territoire de pêche, les 5 lots publics de l'Erdre ouverts à la pêche professionnelle étant déjà loués à ses deux collègues. « J'ai donc signé un contrat de fermage avec deux propriétaires de marais sur la partie endiquée de la plaine de Mazerolles. Je suis ainsi devenu fermier aquatique privé », sourit-il. Alain Baillet, 41 ans, et Yves Guerlais, 59 ans, respectivement pêcheurs depuis 16 et 29 ans, avaient quant à eux pris la succession d'anciens pêcheurs, devenant à leur tour « fermiers de l'État ».

Question d'équilibre

Car la pêche sur l'Erdre est aussi une question d'équilibre. Ainsi, entre Nantes et Nort-sur-Erdre les deux zones de pêche

professionnelle, non mitoyennes par décision de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt chargée de la gestion des 15 lots de l'Erdre, représentent environ 370 hectares. Pour autant. elles restent ouvertes à la pêche à la ligne et à la pêche amateur aux engins, comme sur l'ensemble de la rivière.

Un équilibre des pratiques de pêche pour une bonne gestion des ressources naturelles. Sandres, brochets et anguilles sont ainsi les 3 premières espèces recherchées sur l'Erdre, traditionnellement capturées grâce à des filets tendus le soir et relevés au petit matin. Pour Guy Bourlès, sur ses 600 hectares de marais, c'est d'abord l'anquille qui est recherchée. Au total, plus d'une dizaine de tonnes de poissons et d'anguilles est ainsi capturée chaque année. « Nous sommes loin d'être des prédateurs », souligne Alain Baillet.

« Le potentiel de l'Erdre est en effet estimé à 20 tonnes de production par an, uniquement en espèces nobles. »

Bonnes tables

Depuis une vingtaine d'année, ce volume de captures n'a d'ailleurs jamais connu de chute significative. « La rivière est notre outil de travail. Nous

savons la gérer et la protéger », appuie Yves Guerlais. Destruction des espèces animales nuisibles, utilisation de grandes mailles pour épargner les petits poissons, réalevinages, fermetures temporaires de lots pour le frai... « Nous confrontons sans cesse nos expériences respectives afin d'engager des efforts communs. Il faut sans cesse être prudent, car l'équilibre reste fragile!»

Quant aux poissons et anquilles de l'Erdre, ils finissent tous sur les tables des bons restaurants de la région nantaise, voire au-delà. Certains diront que le sandre de l'Erdre est meilleur que son «cousin» de Loire, plus gras, plus rond, plus en chair, car il a moins à batailler contre le courant, et que les anguilles de Mazerolles ont cette saveur unique de tourbe, que n'ont pas celles des rivières. Autant de goûts qui sont dans la nature... de l'Erdre!

